

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

8 mai 2007

### SOMMAIRE

Advanced Technologies Promotion S.A.	Pinder Holding S.A.	39355
..... 39353	Pitesti Holding S. à r.l.	39345
Art Lux S.A.	Po Invest 2 S.A.	39356
..... 39353	Portside Investments S.à r.l.	39344
Astringo Holdings S.A.	Project & Building Participations S.A. Lu-	39346
..... 39346	xembourg	39347
Blade Takeover Luxco S.à r.l.	ProLogis France LXXXVIII S.à r.l.	39327
..... 39360	Redlux International S.A.	39343
Café du Commerce Diekirch S.à.r.l.	Reflexion Development S.A.	39347
..... 39350	Reuters S.A.	39352
Capital at Work Int'l S.A.	Run Participations S.A.	39346
..... 39360	Scudder Global Opportunities Funds	39318
Casimir S.A.	Simandir S.A.	39345
..... 39345	Sinopia Alternative Funds	39356
Colomb S.A.	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV	39360
..... 39348	Delta S.à r.l.	39360
Cybercultus S.A.	Steady Growth Enterprises S.A. (Holding)	39349
..... 39344	..... 39349	39349
Dieschbourg & Fils S.à.r.l.	Sun Investments	39360
..... 39342	Superstella S.à r.l.	39332
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l.	Suridam Holding S.A.	39351
.. 39358	The Cross Investment Group Holdings	39357
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l.	SAH	39357
.. 39349	Topsolar S.A.	39332
Foncière de l'Europe S.A.	Turf Développement	39354
..... 39358	..... 39354	39354
Fondation Possenhau		
..... 39354		
GER LOG 5 S.A.		
..... 39314		
Hempel Galerie S.à r.l.		
..... 39355		
Lovi		
..... 39356		
Lubert Management S.A.		
..... 39356		
Maininvest Holding S.A.		
..... 39355		
Maison-Er S.à r.l.		
..... 39358		
Millicom International Cellular S.A.		
..... 39357		
O.F.C. S.à r.l.		
..... 39357		
Oraxys S.à r.l.		
..... 39352		
PFH Holding S.à r.l.		
..... 39339		

**GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of January.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 5 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M<sup>e</sup> André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113079 (hereinafter referred to as the «Company»), and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler, prenamed, on 23 October 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Carmine Reho, jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Estelle N'Zoungou, Jurist, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) divided into two thousand six hundred and forty (2,640) shares of category A («A Shares») and six hundred and sixty (660) shares of category B («B Shares» being together with A shares the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting without prior notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety euros (EUR 219,690.-) by the issuance of seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to two hundred and fifty two thousand six hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) represented by twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) A Shares and five thousand and fifty four (5,054) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to one hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 175,750.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Scotland («Shareholder B») of four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to forty three thousand nine hundred and forty euros (EUR 43,940.-).

4. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety euros (EUR 219,690.-) by the issuance of seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of thirty three thousand euros (EUR 33,000.-) represented by two thousand six hundred and forty (2,640) A Shares and six hundred and sixty (660) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to two hundred and fifty two thousand six hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) represented by twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) A Shares and five thousand and fifty four (5,054) B Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

*Second resolution*

The general meeting resolved that the Company will issue seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares of a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of one hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 175,750.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of forty three thousand nine hundred and forty euros (EUR 43,940.-) fully paid in by the Shareholder B.

*Subscription and payment*

Further appeared Ms Estelle N'Zoungou, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A (IG LOG 2 S.à r.l.) by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A (IG LOG 2 S.à r.l.), prenamed, seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of one hundred and seventy five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 175,750.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot seventeen thousand five hundred and seventy five (17,575) new A Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) A Shares of the Company.

Further appeared Mrs Frédérique Hengen, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED), prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B (UBERIOR EUROPE LIMITED), prenamed, four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of forty three thousand nine hundred and forty euros (EUR 43,940.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot four thousand three hundred and ninety four (4,394) new B Shares having a nominal value of ten euros (EUR 10) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold five thousand and fifty four (5,054) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety euros (EUR 219,690.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

*Third resolution*

The general meeting resolved to amend the Article 5, paragraph 1, of the articles of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

**« Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at two hundred and fifty two thousand six hundred and ninety euros (EUR 252,690.-) represented by twenty five thousand two hundred and sixty nine (25,269) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each, divided into twenty thousand two hundred and fifteen (20,215) class A shares (the «A Shares») and five thousand and fifty four (5,054) class B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Declarations, costs, evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at three thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 5 S.A., une société de droit luxembourgeois originairement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113076 (ci-après dénommée la «Société»), les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler, prénommé, en date du 23 octobre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Monsieur Carmine Reho, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle N'Zoungou, Juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et la scrutatrice ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) actions de catégorie A («Actions A») et six cent soixante (660) actions de catégorie B «Actions B», ensemble «les Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires, qui ont été dûment informés de l'agenda de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée générale sans convocation préalable. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt dix euros (EUR 219.690,-) par l'émission de dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) actions A et six cent soixante (660) actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à deux cent cinquante deux mille six cent quatre-vingt dix euros (EUR

252.690,-) représenté par vingt mille deux cent quinze (20.215) Actions A et cinq mille cinquante quatre (5.054) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Souscription par IG LOG 2 S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg («Actionnaire A») de dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent soixante quinze mille sept cent cinquante euros ( EUR 175.750,-).

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Ecosse («Actionnaire B») de quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quarante-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 43.940,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

6. Divers

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt dix euros (EUR 219.690,-) représenté par dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de trente trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par deux mille six cent quarante (2.640) Actions A et six cent soixante (660) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à deux cent cinquante deux mille six cent quatre-vingt dix euros (EUR 252.690,-) représenté par vingt mille deux cents quinze (20.215) Actions A et cinq mille cinquante quatre (5.054) Actions B d'une valeur nominale de dix euros chacune;

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent soixante quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 175.750,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra quatre mille trois cents quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de quarante-trois mille neuf cents quarante euros (EUR 43.940,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

#### *Souscription et paiement*

Maintenant comparait Mademoiselle Estelle N'Zoungou, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A (IG LOG 2 S.à r.l.), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A (IG LOG 2 S.à r.l.), susnommé, pour dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent soixante quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 175.750,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer dix-sept mille cinq cent soixante-quinze (17.575) Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra vingt mille deux cent quinze (20.215) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Mademoiselle Frédérique Hengen, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B (UBERIOR EUROPE LIMITED), susnommé, quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces nouvelles Actions B, un montant total de quarante-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 43.940,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'attribuer quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze (4.394) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (dix euros) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra cinq mille cinquante quatre (5.054) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de deux cents dix-neuf mille six cents quatre-vingt dix euros (EUR 219.690,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cents cinquante deux mille six cents quatre-vingt dix euros (EUR 252.690,-) représenté vingt cinq mille deux cents soixante neuf (25.269) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé vingt mille deux cents quinze (20.215) actions de catégorie A («les Actions A») et cinq mille cinquante quatre (5.054) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».)»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

#### *Déclarations, frais et évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à trois mille huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reho, F. Hengen, E. N'Zoungou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 février 2007, vol. 540, fol. 90, case 11. GRE/2007/546. — Reçu 2.196,90 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, 6 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037406/231/258.

(070033943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

### **Scudder Global Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.017.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of February,

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS (the «Company»), a «société d'investissement à capital variable» with its registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed on 2 March 1993 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 8 April 1993.

The Meeting was opened at 3 p.m. with Mr Jean Faucher, private employee, residing in Oberanven, Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as secretary Dounia Zeroual, private employee, residing in Luxembourg, Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Nathalie Schmatz, private employee, residing in Fouches, Belgium.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau, by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented.

The said list initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. The extraordinary general meeting held on 2 January 2007 could not validly deliberate on the agenda of the Meeting for lack of quorum.

The Meeting was convened by a notice containing the agenda sent to every registered shareholder by registered mail on 10 January 2007. Notices to shareholders, containing the agenda, were published in the Mémorial, the Tageblatt and the Quotidien on 9 January 2007, in the Mémorial on 25 January 2007 and, following an error, in the Tageblatt and the Quotidien only on 29 January 2007.

III. As appears from the said attendance list, out of 36,721,568 outstanding shares, 29,530,811 shares are represented at the present Meeting.

As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. A merger proposal between the Company and DWS INVEST, a «société d'investissement à capital variable with its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed on 15 March 2002, was published in the Mémorial on 1 December 2006 (the «Merger Proposal»).

V. The Merger Proposal, the special audit reports on the Merger Proposal prepared by the auditors of the Company and of DWS INVEST, the reports of the board of directors of the Company and of DWS INVEST, the financial reports containing the audited annual accounts of the last 3 financial years of the Company and of DWS INVEST, a recent financial statement of the Company and of DWS INVEST and the current prospectus of DWS INVEST were available for inspection to the shareholders of the Company and of DWS INVEST, from 4 December 2006 at the addresses set forth in the Merger Proposal.

VI. As of the date of this Meeting, no shareholder(s) of DWS INVEST has/have requested that a shareholders' meeting be held to deliberate on the proposed merger.

VII. The agenda of the Meeting is the following:

1. - To approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal.

- To fix 9 February 2007 as the effective date of the merger (the «Merger Date») and to fix 6 February 2007 or any other date determined at the Meeting upon suggestion of the Chairman of the Meeting as the date from which redemption requests will no longer be accepted, such date not being prior to 3 February 2007.

- To approve that on the Merger Date the assets and liabilities of the sub-funds of the Company, upon their contribution to the sub-funds of DWS INVEST, be allocated to DWS INVEST.

- To approve that on the Merger Date the sub-funds of the Company will be merged in DWS INVEST's sub-funds as follows:

SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS		DWS INVEST	
Emerging Markets Bond Fund	A1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	A2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	B1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	B2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	E2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	E2-USD
Emerging Markets Equity Fund	A2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	B2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	E2-USD	BRIC Plus	E2-USD
Global Balanced Fund	A2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Balanced Fund	B2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Bond Fund	A1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	A2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	B1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	B2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	E2-USD	Global Bonds	E2-USD
Global ex-Japan Fund	A2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	B2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	E2-USD	Global ex Japan (USD)	E2-USD
Japan Equity Fund	A2-JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	A2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2 - JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	E2-USD	Japanese Equities	E2-USD

Strategic Global Themes Fund	A2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	B2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	E2-USD	Global Thematic (USD)	E2-USD
US Reserve Fund	A1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	A2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	B1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	B2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	E2-USD	USD Reserve (USD)	E2-USD

The net asset value per share of the compartments of DWS INVEST is calculated on the basis of the same valuation principles as the net asset value per share of the compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS. Due to the fact that pursuant to their prospectuses DWS INVEST is calculating the net asset value after a 4 p.m. cut-off time and SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS is calculating its net asset value after a 9 a.m. cut-off time SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS will calculate its net asset value on the Merger Date after 4 p.m. for purposes of determining the share conversion ratio such as to ensure that such ratio is determined on the basis of the net asset value calculated at exactly the same valuation point.

As a general rule, shareholders of the absorbed compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS will receive on the Merger Date a number of shares of the relevant absorbing compartment of DWS INVEST which is determined by a multiplication of the current number of shares held by any such shareholder with the net asset value of the absorbed compartment divided by the net asset value of the absorbing compartment.

More specifically the following additional elements have to be taken into account in relation to the determination of the conversion ratio of some of the compartments or share classes thereof.

a) The net asset values of the compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS are expressed in U.S. Dollar («USD»), except for SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, which is denominated in Swiss Franc («CHF»), and SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund which is denominated in Japanese Yen («JPY»).

b) The net asset values of the absorbing compartments of DWS INVEST are expressed as follows:

(i) DWS INVEST - USD Reserve (USD), DWS INVEST - Emerging Markets Bonds (USD), DWS INVEST - Global ex Japan (USD) and DWS INVEST - Global Thematic (USD) are expressed in USD. Shareholders of the absorbed compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS merging into the absorbing compartments expressed in USD of DWS INVEST will all receive share classes which are expressed in USD. Therefore, the above mentioned general rule remains applicable.

(ii) DWS INVEST - Total Return Flexible, DWS INVEST - Japanese Equities, DWS INVEST - Global Bonds and DWS INVEST - BRIC Plus are expressed in EUR. However, in relation to the latter two compartments, shareholders of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Bond Fund and of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Emerging Markets Equity Fund, which are both expressed in USD will only receive shares of share classes expressed in USD. Therefore, the above mentioned general rule remains applicable.

In relation to the merger of the compartments SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS -Japan Equity Fund and DWS INVEST - Japanese Equities all shareholders of the compartment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund will receive shares of share classes denominated in USD. In this respect, except for the two share classes indicated in the next following sentence the above mentioned general rule remains applicable. In relation to the share classes A2 and B2 of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund which are denominated in JPY and not as the other share classes of such compartment in USD, a currency exchange rate consequently needs in addition to be applied in order to calculate the net asset value of the shares of the relevant compartments of the Absorbing Company, to be issued on the Merger Date in exchange for the existing shares of the compartment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund.

Furthermore, a currency exchange rate needs to be applied in order to calculate the net asset value of the newly issued shares of DWS INVEST - Total Return Flexible which compartment and share classes are denominated in EUR. Such compartment will merge with SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund which compartment and share classes are expressed in CHF.

The exchange rates, if applicable, will be calculated on the Merger Date.

- To state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Merger Date and all its outstanding shares be cancelled.

## 2. Any other business.

After deliberation and having heard:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the Merger Proposal published in the Mémorial on 1 December 2006 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and

(ii) the special audit reports on the Merger Proposal prescribed by Article 266 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by the auditors of the Company and of DWS INVEST,



which reports will remain annexed to the present deed, the Chairman suggested to fix 9 February 2007 as the Merger Date, that the Meeting confirms that redemption and conversion requests were no longer to be accepted from 9 a.m. on 6 February 2007 on and, no quorum being required, the Meeting took the following resolutions at a majority of 100% of the shares voting in favour:

*First resolution*

The shareholders resolve to approve the proposed merger between the Company and DWS INVEST as set forth in the Merger Proposal.

*Second resolution*

The shareholders resolve to fix 9 February 2007 as the Merger Date, i.e the effective date of the merger between the Company and DWS INVEST, and confirm that redemption and conversion requests were no longer to be accepted from 9 a.m. on 6 February 2007 on.

*Third resolution*

The shareholders resolve to approve that on the Merger Date the assets and liabilities of the sub-funds of the Company, upon their contribution to the sub-funds of DWS INVEST, be allocated to DWS INVEST.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to approve that on the Merger Date the sub-funds of the Company will be merged in DWS INVEST's sub-funds as follows:

SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS		DWS INVEST	
Emerging Markets Bond Fund	A1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	A2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	B1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	B2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	E2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	E2-USD
Emerging Markets Equity Fund	A2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	B2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	E2-USD	BRIC Plus	E2-USD
Global Balanced Fund	A2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Balanced Fund	B2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Bond Fund	A1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	A2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	B1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	B2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	E2-USD	Global Bonds	E2-USD
Global ex-Japan Fund	A2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	B2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	E2-USD	Global ex Japan (USD)	E2-USD
Japan Equity Fund	A2-JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	A2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2 - JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	E2-USD	Japanese Equities	E2-USD
Strategic Global Themes Fund	A2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	B2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	E2-USD	Global Thematic (USD)	E2-USD
US Reserve Fund	A1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	A2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	B1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	B2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	E2-USD	USD Reserve (USD)	E2-USD

The net asset value per share of the compartments of DWS INVEST is calculated on the basis of the same valuation principles as the net asset value per share of the compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS. Due to the fact that pursuant to their prospectuses DWS INVEST is calculating the net asset value after a 4 p.m. cut-off time and SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS is calculating its net asset value after a 9 a.m. cut-off time SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS will calculate its net asset value on the Merger Date after 4 p.m. for purposes of

determining the share conversion ratio such as to ensure that such ratio is determined on the basis of the net asset value calculated at exactly the same valuation point.

As a general rule, shareholders of the absorbed compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS will receive on the Merger Date a number of shares of the relevant absorbing compartment of DWS INVEST which is determined by a multiplication of the current number of shares held by any such shareholder with the net asset value of the absorbed compartment divided by the net asset value of the absorbing compartment.

More specifically the following additional elements have to be taken into account in relation to the determination of the conversion ratio of some of the compartments or share classes thereof.

a) The net asset values of the compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS are expressed in U.S. Dollar («USD»), except for SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, which is denominated in Swiss Franc («CHF»), and SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund which is denominated in Japanese Yen («JPY»).

b) The net asset values of the absorbing compartments of DWS INVEST are expressed as follows:

(i) DWS INVEST - USD Reserve (USD), DWS INVEST - Emerging Markets Bonds (USD), DWS INVEST - Global ex Japan (USD) and DWS INVEST - Global Thematic (USD) are expressed in USD. Shareholders of the absorbed compartments of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS merging into the absorbing compartments expressed in USD of DWS INVEST will all receive share classes which are expressed in USD. Therefore, the above mentioned general rule remains applicable.

(ii) DWS INVEST - Total Return Flexible, DWS INVEST - Japanese Equities, DWS INVEST - Global Bonds and DWS INVEST - BRIC Plus are expressed in EUR. However, in relation to the latter two compartments, shareholders of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Bond Fund and of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Emerging Markets Equity Fund, which are both expressed in USD will only receive shares of share classes expressed in USD. Therefore, the above mentioned general rule remains applicable.

In relation to the merger of the compartments SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund and DWS INVEST - Japanese Equities all shareholders of the compartment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund will receive shares of share classes denominated in USD. In this respect, except for the two share classes indicated in the next following sentence the above mentioned general rule remains applicable. In relation to the share classes A2 and B2 of SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund which are denominated in JPY and not as the other share classes of such compartment in USD, a currency exchange rate consequently needs in addition to be applied in order to calculate the net asset value of the shares of the relevant compartments of the Absorbing Company, to be issued on the Merger Date in exchange for the existing shares of the compartment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund.

Furthermore, a currency exchange rate needs to be applied in order to calculate the net asset value of the newly issued shares of DWS INVEST - Total Return Flexible which compartment and share classes are denominated in EUR. Such compartment will merge with SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund which compartment and share classes are expressed in CHF.

The exchange rates, if applicable, will be calculated on the Merger Date.

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to state that, as a result of the merger, the Company is to be wound up on the Merger Date and all its outstanding shares are to be cancelled.

The undersigned notary declares, in compliance with article 271(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that he has verified and certifies the accomplishment and the legality of the measures incumbent upon the merging corporations and of the Merger Proposal.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 4 p.m..

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuvième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant au Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à L-1855

Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu le 2 mars 1993 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Faucher, employé privé, demeurant à Oberanven, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Dounia Zeroual, employée privée, demeurant à Luxembourg, Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Nathalie Schmatz, employée privée, demeurant à Fouches, Belgium.

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. L'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour de l'Assemblée en absence de quorum. L'Assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour par lettre recommandée en date du 10 janvier 2007 aux actionnaires nominatifs. Des avis de convocation aux actionnaires, contenant l'ordre du jour, ont été publiés dans le Mémorial, le Tageblatt et le Quotidien le 9 janvier 2007, dans le Mémorial le 25 janvier 2007 et, suite à une erreur, dans le Tageblatt et le Quotidien que le 29 janvier 2007.

III. Qu'il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus, que sur 36.721.568 lz: actions en circulation, 29.530.811 actions sont représentées à l'Assemblée.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

IV. Un projet de fusion entre la Société et DWS INVEST, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 15 mars 2002, a été publié dans le Mémorial le 1<sup>er</sup> décembre 2006 (le «Projet de Fusion»).

V. Le Projet de Fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de DWS INVEST, les rapports des conseils d'administration de la Société et de DWS INVEST, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de DWS INVEST, un état comptable récent de la Société et de DWS INVEST, ainsi que le Prospectus actuel de DWS INVEST étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de DWS INVEST depuis le 4 décembre 2006 aux adresses indiquées dans le Projet de Fusion.

VI. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de DWS INVEST n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

VII. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. - D'approuver la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion.

- De fixer le 9 février 2007 comme la date effective de la fusion (la «Date de Fusion») et de fixer le 6 février 2007 ou toute autre date déterminée lors de l'Assemblée suite à une proposition du Président de l'Assemblée comme étant la date à partir de laquelle les demandes de rachat ne seront plus acceptées, cette date ne pouvant pas être antérieure au 3 février 2007.

- D'approuver qu'à la Date de Fusion tous les avoirs et engagements des sous-fonds de la Société, suite à leur contribution aux compartiments de DWS INVEST, soient attribués à DWS INVEST.

- D'approuver qu'à la Date de Fusion les sous-fonds de la Société seront fusionnés dans les sous-fonds de DWS INVEST comme suit:

SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS		DWS INVEST	
Emerging Markets Bond Fund	A1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	A2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	B1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	B2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	E2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	E2-USD
Emerging Markets Equity Fund	A2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	B2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	E2-USD	BRIC Plus	E2-USD
Global Balanced Fund	A2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Balanced Fund	B2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Bond Fund	A1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	A2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	B1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	B2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	E2-USD	Global Bonds	E2-USD
Global ex-Japan Fund	A2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	B2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD

Global ex-Japan Fund	E2-USD	Global ex Japan (USD)	E2-USD
Japan Equity Fund	A2-JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	A2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2 - JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	E2-USD	Japanese Equities	E2-USD
Strategic Global Themes Fund	A2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	B2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	E2-USD	Global Thematic (USD)	E2-USD
US Reserve Fund	A1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	A2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	B1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	B2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	E2-USD	USD Reserve (USD)	E2-USD

La valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds de DWS INVEST sera calculée sur la base des mêmes principes d'évaluation que la valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS. Etant donné que conformément à leurs prospectus DWS INVEST calcule la valeur nette d'inventaire après 16h00, heure limite d'acceptation des ordres, et SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS calcule sa valeur nette d'inventaire après 9h00, heure limite d'acceptation des ordres, SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS calculera à la Date de Fusion sa valeur nette d'inventaire après 16h00 afin de déterminer la rapport de conversion des actions de manière à assurer qu'un tel rapport soit déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée exactement au même moment d'évaluation.

En règle générale, les actionnaires des sous-fonds absorbés de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS recevront à la Date de Fusion un nombre d'actions du compartiment absorbant en question de DWS INVEST qui sera déterminé en multipliant le nombre actuel d'actions détenues par un tel actionnaire avec la valeur nette d'inventaire du compartiment absorbé divisé par la valeur nette d'inventaire du compartiment absorbant.

Plus spécifiquement les éléments supplémentaires suivants doivent être pris en considération pour la détermination du rapport de conversion de certains des compartiments ou des classes d'actions.

a) Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS sont exprimées en Dollar des Etats-Unis («USD»), à part SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, qui est exprimé en Franc suisse («CHF») et SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund qui est exprimé en Yen japonais («JPY»).

b) Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments absorbants de DWS INVEST sont exprimés comme suit:

(i) DWS INVEST - USD Reserve (USD), DWS INVEST - Emerging Markets Equity Fund (USD), DWS INVEST - Global ex Japan (USD) et DWS INVEST - Global Thematic (USD) sont exprimés en USD. Les actionnaires des compartiments absorbés de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS fusionnant dans les compartiments absorbants exprimés en USD de DWS INVEST recevront tous des classes d'actions exprimées en USD. En conséquence, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application.

(ii) DWS INVEST - Total Return Flexible, DWS INVEST - Japanese Equities, DWS INVEST - Global Bonds et DWS INVEST - BRIC Plus sont exprimés en Euro. Cependant, en ce qui concerne les deux derniers compartiments, les actionnaires de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Bond Fund et de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Emerging Markets Equity Fund, qui sont tous deux exprimés en USD recevront seulement des actions de classes d'actions exprimées en USD. En conséquence, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application.

Pour ce qui est de la fusion des compartiments SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund et DWS INVEST - Japanese Equities, tous les actionnaires du compartiment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund recevront des actions de classes d'actions exprimées en USD. A cet égard, à part les deux classes d'actions mentionnées dans la phrase suivante, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application. Par rapport aux classes d'actions A2 et B2 de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund qui sont exprimées en JPY et non comme les autres classes d'actions de ce compartiment en USD, un taux de change doit en plus être appliqué pour calculer la valeur nette d'inventaire des actions des compartiments en question de la Société Absorbante, qui seront émis à la Date de Fusion en échange des actions existantes du compartiment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund.

En outre, un taux de change doit être appliqué pour calculer la valeur nette d'inventaire des actions nouvellement émises de DWS INVEST - Total Return Flexible, ce compartiment et classes d'actions étant exprimés en Euro. Ce compartiment fusionnera avec SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, ce compartiment et classes d'actions étant exprimés en CHF.

Les taux de change, si nécessaire, seront calculés à la Date de Fusion.

- Pour déclarer que, suite à la fusion, la Société sera dissoute à la Date de Fusion et toutes ses actions émises seront annulées.

## 2. Divers.

Après délibération et après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial le 1<sup>er</sup> décembre 2006 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) les rapports spéciaux sur le Projet de Fusion prescrits par l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparés par les réviseurs d'entreprises de la Société et de DWS INVEST,

lesquels rapports resteront annexés au présent acte, le Président proposa de fixer le 9 février 2007 comme Date de Fusion, que l'Assemblée confirme que les demandes de rachat et de conversion ne devaient plus être acceptées à partir du 6 février 2007 à 9 heures et, aucune condition de quorum n'étant requise, l'Assemblée prit les résolutions suivantes à une majorité de 100% des actions en faveur:

### *Première résolution*

Les actionnaires décident d'approuver la fusion proposée entre la Société et DWS INVEST telle que prévue dans le Projet de Fusion.

### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de fixer le 9 février 2007 comme la Date de Fusion, i.e. la date effective de la fusion entre la Société et DWS INVEST, et confirment que les demandes de rachat et de conversion ne devaient plus être acceptées à partir du 6 février 2007 à 9 heures.

### *Troisième résolution*

Les actionnaires décident d'approuver qu'à la Date de Fusion tous les avoirs et engagements des sous-fonds de la Société, suite à leur contribution aux compartiments de DWS INVEST, sont attribués à DWS INVEST.

### *Quatrième résolution*

Les actionnaires décident d'approuver qu'à la Date de Fusion les sous-fonds de la Société seront fusionnés dans les sous-fonds de DWS INVEST comme suit:

SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS		DWS INVEST	
Emerging Markets Bond Fund	A1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	A2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	B1-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A1-USD
Emerging Markets Bond Fund	B2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	A2-USD
Emerging Markets Bond Fund	E2-USD	Emerging Markets Bonds (USD)	E2-USD
Emerging Markets Equity Fund	A2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	B2-USD	BRIC Plus	A2-USD
Emerging Markets Equity Fund	E2-USD	BRIC Plus	E2-USD
Global Balanced Fund	A2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Balanced Fund	B2-CHF	Total Return Flexible	LC-EUR
Global Bond Fund	A1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	A2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	B1-USD	Global Bonds	A1-USD
Global Bond Fund	B2-USD	Global Bonds	A2-USD
Global Bond Fund	E2-USD	Global Bonds	E2-USD
Global ex-Japan Fund	A2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	B2-USD	Global ex Japan (USD)	A2-USD
Global ex-Japan Fund	E2-USD	Global ex Japan (USD)	E2-USD
Japan Equity Fund	A2-JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	A2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2 - JPY	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	B2-USD	Japanese Equities	A2-USD
Japan Equity Fund	E2-USD	Japanese Equities	E2-USD
Strategic Global Themes Fund	A2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	B2-USD	Global Thematic (USD)	A2-USD
Strategic Global Themes Fund	E2-USD	Global Thematic (USD)	E2-USD
US Reserve Fund	A1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	A2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD

US Reserve Fund	B1-USD	USD Reserve (USD)	A1-USD
US Reserve Fund	B2-USD	USD Reserve (USD)	A2-USD
US Reserve Fund	E2-USD	USD Reserve (USD)	E2-USD

La valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds de DWS INVEST sera calculée sur la base des mêmes principes d'évaluation que la valeur nette d'inventaire par action des sous-fonds de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS. Etant donné que conformément à leurs prospectus DWS INVEST calcule la valeur nette d'inventaire après 16h00, heure limite d'acceptation des ordres, et SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS calcule sa valeur nette d'inventaire après 9h00, heure limite d'acceptation des ordres, SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS calculera à la Date de Fusion sa valeur nette d'inventaire après 16h00 afin de déterminer le rapport de conversion des actions de manière à assurer qu'un tel rapport soit déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée exactement au même moment d'évaluation.

En règle générale, les actionnaires des sous-fonds absorbés de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS recevront à la Date de Fusion un nombre d'actions du compartiment absorbant en question de DWS INVEST qui sera déterminé en multipliant le nombre actuel d'actions détenues par un tel actionnaire avec la valeur nette d'inventaire du compartiment absorbé divisé par la valeur nette d'inventaire du compartiment absorbant.

Plus spécifiquement les éléments supplémentaires suivants doivent être pris en considération pour la détermination du rapport de conversion de certains des compartiments ou des classes d'actions.

a) Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS sont exprimées en Dollar des Etats-Unis («USD»), à part SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, qui est exprimé en Franc suisse («CHF») et SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund qui est exprimé en Yen japonais («JPY»).

b) Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments absorbants de DWS INVEST sont exprimés comme suit:

(i) DWS INVEST - USD Reserve (USD), DWS INVEST - Emerging Markets Equity Fund (USD), DWS INVEST - Global ex Japan (USD) et DWS INVEST - Global Thematic (USD) sont exprimés en USD. Les actionnaires des compartiments absorbés de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS fusionnant dans les compartiments absorbants exprimés en USD de DWS INVEST recevront tous des classes d'actions exprimées en USD. En conséquence, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application.

(ii) DWS INVEST - Total Return Flexible, DWS INVEST - Japanese Equities, DWS INVEST - Global Bonds et DWS INVEST - BRIC Plus sont exprimés en Euro. Cependant, en ce qui concerne les deux derniers compartiments, les actionnaires de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Bond Fund et de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Emerging Markets Equity Fund, qui sont tous deux exprimés en USD recevront seulement des actions de classes d'actions exprimées en USD. En conséquence, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application.

Pour ce qui est de la fusion des compartiments SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund et DWS INVEST - Japanese Equities, tous les actionnaires du compartiment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund recevront des actions de classes d'actions exprimées en USD. A cet égard, à part les deux classes d'actions mentionnées dans la phrase suivante, la règle générale mentionnée ci-dessus reste d'application. Par rapport aux classes d'actions A2 et B2 de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund qui sont exprimées en JPY et non comme les autres classes d'actions de ce compartiment en USD, un taux de change doit en plus être appliqué pour calculer la valeur nette d'inventaire des actions des compartiments en question de la Société Absorbante, qui seront émis à la Date de Fusion en échange des actions existantes du compartiment SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Japan Equity Fund.

En outre, un taux de change doit être appliqué pour calculer la valeur nette d'inventaire des actions nouvellement émises de DWS INVEST - Total Return Flexible, ce compartiment et classes d'actions étant exprimés en Euro. Ce compartiment fusionnera avec SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS - Global Balanced Fund, ce compartiment et classes d'actions étant exprimés en CHF.

Les taux de change, si nécessaire, seront calculés à la Date de Fusion.

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires décident de déclarer que, suite à la fusion, la Société sera dissoute à la Date de Fusion et toutes ses actions émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du Projet de Fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Faucher, D. Zeroual, N. Schmatz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 100, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007037849/230/474.

(070034388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**ProLogis France LXXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.861.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a U.S. company, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19805, USA, registered into the Commercial Register of the Delaware under the number 74-2924242,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on February 2, 2007.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis FRANCE LXXXVIII S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II.- Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III.- Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

#### **Title IV.- Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mil sept, le vingt-trois février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société de droit des Etats-Unis, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19805, USA, inscrite au Registre des Sociétés de Delaware sous le numéro 74-2924242,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 février 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis FRANCE LXXXVIII S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Titre II.- Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/794. — Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007037270/220/273.

(070033937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**Topsolar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8838 Wahl, 5, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.244.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038525/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00280. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(070022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

**Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 124.973.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MARS HOLDCO 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register («RCS») under number B 122.122

represented by M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22nd February 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company SUPERSTELLA S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name SUPERSTELLA S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions

shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each with sole signature power:

- Mr David N. Brooks, vice-president, born on 2nd April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA - 10025 New York; and

- Mr Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L-4974 Dippach;

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt sixième jour du mois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MARS HOLDCO 1 s.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 122.122,

représentée par M<sup>e</sup> Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 février 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée SUPERSTELLA S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SUPERSTELLA S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des Parts Sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

**Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée



indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

*Dépenses et frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 2.500,- Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:

- M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1<sup>er</sup> mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; et

- M. David N. Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA - 10025 New York.

Dont acte, en foi de quoi, Nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. LAC/2007/850. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007038931/211/387.

(070035077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**PFH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

TRITON MANAGERS II LIMITED, a company registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of the following Jersey registered limited partnership: TRITON FUND II LP, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, (the «Sole Shareholder»),

here represented by:

Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy of 28 December 2006.

The above proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. The Sole Shareholder is the shareholder of a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of PFH HOLDING S.à r.l., incorporated following a deed of the undersigned notary, on 30 October 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2323 of 13 December 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B under number 121.037 and having a corporate capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up (the «Company»).

II. The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

*Agenda:*

1. To create class A, class B, class C and class D shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation and to convert the one hundred and twenty-five (125) existing ordinary shares,

each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), into one hundred and twenty-five (125) class A shares (the «Class A Shares»), one hundred and twenty-five (125) class B shares (the «Class B Shares»), one hundred and twenty-five (125) class C shares (the «Class C Shares») and one hundred and twenty-five (125) class D shares (the «Class D Shares»), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-).

3. To issue seven hundred and twenty (720) new Class A shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder to issue the new shares.

4. To accept subscription for these new shares and full payment in cash of the par value of said shares as well as of an aggregate share premium of one million seven hundred and eighty-six thousand Euro (EUR 1,786,000.-).

5. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create Class A, Class B, Class C and Class D shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation and to convert the one hundred and twenty-five (125) existing ordinary shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), into one hundred and twenty-five (125) Class A Shares (the «Class A Shares»), one hundred and twenty-five (125) Class B Shares (the «Class B Shares»), one hundred and twenty-five (125) Class C Shares (the «Class C Shares») and one hundred and twenty-five (125) Class D Shares (the «Class D Shares»), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's corporate share by an amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue seven hundred and twenty (720) new Class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder to issue the new shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Mr Jean-Michel Schmit, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for the seven hundred and twenty (720) new Class A shares having each a nominal value of the twenty-five Euro (EUR 25.-) and to fully pay in cash the par value of said shares as well as an aggregate share premium of one million seven hundred and eighty-six thousand Euro (EUR 1,786,000.-).

The amount of one million eight hundred and four thousand Euro (EUR 1,804,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven hundred and twenty (720) new shares to the Subscriber.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. The first paragraph of article 5 shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty thousand and five hundred Euro (EUR 30,500.-) divided into eight hundred and forty-five (845) Class A shares, one hundred and twenty-five (125) Class B shares, one hundred and twenty-five (125) Class C shares and one hundred and twenty-five (125) Class D shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twenty thousand and seven hundred Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de la société TRITON FUND II LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par:

Maître Jean Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration du 28 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg, sous la dénomination de PFH HOLDING S.à r.l. constituée par un acte du notaire soussigné, le 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323 du 13 décembre 2006, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121 037 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées (la «Société»).

II. L'Associé Unique a reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, qui est connu de l'Associé Unique:

*Ordre du jour:*

1. Créer des parts sociales de catégorie A, catégorie B, catégorie C et catégorie D avec les droits et privilèges y attachés suivant les statuts de la Société et convertir les cent vingt cinq (125) parts sociales ordinaires existantes, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-), en cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-).

3. Émission de sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux dividendes à partir de la date de l'associé unique d'émettre les nouvelles actions.

4. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et paiement en espèces de la valeur nominale des dites parts sociales aussi bien que de la somme de prime d'émission, par un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-).

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer des parts sociales de catégorie A, catégorie B, catégorie C et catégorie D avec les droits et privilèges y attachés suivant les statuts de la Société et convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires existantes, chacune ayant une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-), en cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt-cinq (125) parts sociales de Catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux dividendes à partir de la date de l'Associé Unique d'émettre les nouvelles actions.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite Maître Jean-Michel Schmit, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et paiement en espèces de la valeur nominale des dites parts sociales aussi bien que de la somme une prime d'émission d'un montant total de un million sept cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 1.786.000,-).

Le montant d'un million huit cent quatre mille euros (EUR 1.804.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept cent vingt (720) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'alinéa premier de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) divisé en huit cent quarante-cinq (845) Parts Sociales de Catégorie A, cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie B, cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie C, et cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à vingt mille sept cents euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 10. — Reçu 18.040 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007037861/239/173.

(070034528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

### **Dieschbourg & Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 99.511.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Henri Dieschbourg, installateur, demeurant à L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien.
- 2.- Monsieur Raymond Dieschbourg, installateur, demeurant à L-6417 Echternach, 15, rue Haaler Buurchmauer.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DIESCHBOURG & FILS S.à r.l., avec siège social à L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.511.

II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 202 du 3 mai 1991.

III.- Que la société a un capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

	Parts sociales
1- Monsieur Henri Dieschbourg, prénommé, trois cents . . . . .	300
2.- Monsieur Raymond Dieschbourg, prénommé, deux cents . . . . .	200
Total: cinq cents . . . . .	500

Ensuite les comparants ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

*Deuxième résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

*Troisième résolution*

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

*Cinquième résolution*

Les associés donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et ils requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Dieschbourg, R. Dieschbourg, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> février 2007, vol. 364, fol. 15, case 12, ECH/2007/31. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007038017/201/50.

(070028845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Redlux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.349.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007*

Au terme d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme  
REDLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007038388/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société le 23 février 2007*

L'Associé Unique décide de nommer M. Mario Meisch, directeur de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., né le 14 novembre 1957 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Bernard Wester avec effet à partir du 26 février 2007 et ce pour une période indéterminée:

Les gérants de la Société étant dorénavant les suivants:

- Monsieur Raymond Melchers,
- Monsieur Germain Trichies,
- Monsieur Mario Meisch.

Fait à Luxembourg le 27 février 2007.

Pour extrait conforme  
Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007038467/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Cybercultus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 107.507.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 février 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006:

- que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, llot du Château, a été coopté comme administrateur en remplacement de la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 35, llot du Château. La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007.

- que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, llot du Château, a été coopté comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007.

Wiltz, le 20 février 2006.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ARBO S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007038582/772/24.

Enregistré à Diekirch, le 2 février 2007, réf. DSO-CB00035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---



**Casimir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 février 2007 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem et Noël Didier et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Y. Iuchem / P. Crochet

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007038548/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Simandir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007*

Au terme d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

SIMANDIR S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007038395/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.274.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 21 février 2007*

En date du 21 février 2007, l'Associé de PITESTI HOLDING S.à.r.l (la «Société») a décidé d'accepter la démission de M. Max Natalini, résidant professionnellement à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

H.-P. Schut / A. Botfield

Manager / Manager

Référence de publication: 2007038664/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Run Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.966.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007*

Au terme d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

RUN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038391/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Astringo Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 67.996.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social extraordinairement le 27 février 2007 que:

- les mandats des administrateurs Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- Phillipe Chan, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommé Administrateur de la Société pour un mandat à durée définie courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Angèle Grotz résidant 8, rue du Commerce, L-8315 Olm, Luxembourg.

- Le mandat du Commissaire, la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007038442/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Reflexion Development S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 40.895.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social extraordinairement le 27 février 2007 que:

- les mandats des administrateurs Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- Phillipe Chan, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg a été nommé Administrateur de la Société pour un mandat à durée définie courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Angèle Grotz résidant 8, rue du Commerce, L-8315 Olm, Luxembourg.

- Le mandat du Commissaire, la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007038437/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Project & Building Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.974.

—  
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, volume 540, folio 67, case 10:

*Première résolution*

L'Assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler  
Notaire

Référence de publication: 2007038546/231/21.

(070035313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Colomb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 63.755.

—  
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 10 février 2007 au siège social de la société COLOMB SA il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

*Résolution N° 1*

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros, né le 23 décembre 1940, domicilié 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 2*

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros, né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 3*

L'Assemblée nomme la société G.T. IMMOBILIER S.A., domiciliée 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. B 64.135, du poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société G.T. IMMOBILIER S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 4*

L'Assemblée nomme Monsieur Fabio Pezzerà, né le 17 juin 1967 à Versailles et domicilié à Luxembourg (L-1933) 45, rue Siggy vu Letzebuerg, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Fabio Pezzerà prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 5*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA, domiciliée à Luxembourg, L-1466, 4-6, rue Jean Engling, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C. B 51.094, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 6*

L'Assemblée nomme la société GRAHAM TURNER TRUST SERVICES S.A. (G.T.T.S.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro R.C. B 80.075, domiciliée à Luxembourg (L-1933) 45, rue Siggy vu Letzebuerg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature  
Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007038954/6839/50.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05035. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associés du 29 janvier 2007*

L'associé du FIELD POINT PE IV (LUXEMBOURG) (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Victor Khosla, né le 29 juin, 1958 in Delhi, India, ayant son adresse professionnelle au 80 Field Point Road, Greenwich CT 06830 Etats-Unis;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- James Varley, né le 29 juillet 1965 à Minola, Etats-Unis, ayant son adresse au 183, Cedar Shore Drive, Massapequa NY 11758 Etats-Unis;

- Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk, Pays-Bas, ayant son adresse au 8, rue de Luxembourg L-8140 Bridel Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007038660/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Steady Growth Enterprises S.A. (Holding), Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.023.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,  
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 26. Februar 2007 in Luxembourg*

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Herrn Heribert Rottländer, wohnhaft in D-51491 Overath, Meegen 7 als Mitglied des Verwaltungsrates abzurufen.

Die Generalversammlung beschliesst daraufhin einstimmig Herrn Joachim Bohnsack, Dipl. Ing., geboren am 21. November 1944 in Chemnitz, wohnhaft in D-40721 Hilden, Herderstrasse 26, als neues Mitglied des Verwaltungsrates, bis zur satzungsmässigen Generalversammlung im Jahre 2011, zu ernennen.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaft LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, Nummer B69.995, als neuen Commissaire aux comptes, bis zur satzungsmässigen Generalversammlung im Jahre 2011, zu ernennen.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig sich an der Adresse in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, niederzulassen.

Luxembourg, den 26. Februar 2007.

STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A. (HOLDING)

Unterschrift

Référence de publication: 2007038698/1276/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

**Café du Commerce Diekirch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.167.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Madame Maria Calhandro Meneses, épouse Fernando Azevedo Goncalves, commerçante, née à Santo Isidoro/Mafra au Portugal le 6 décembre 1956 (matr.1956 12 06 387), demeurant à L-9240 Diekirch, 47, Grand'rué;

2) Monsieur Fernando Manuel Azevedo Goncalves, chef-chantier, né le 16 octobre 1955 à Frossos/ Albergaria-a-Velha au Portugal (matr. 1955 10 16 156), demeurant à L-9240 Diekirch, 47, Grand'rué;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAFE DU COMMERCE DIEKIRCH S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi en la commune de Diekirch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'un établissement de restauration et d'hébergement avec moins de dix (10) chambres ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder, En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en deux cents (200) parts sociales de cent (100,- EUR) euros chacune entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1. par Madame Maria Calhandro Meneses, prénommée, cent parts sociales . . . . .	100
2. par Monsieur Fernando Azevedo Goncalves, prénommé, cent parts sociales . . . . .	100
Total deux cent parts . . . . .	<u>200</u>

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de vingt mille euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché;
  2. Est nommé gérant de la société, Madame Maria Calhandro Meneses, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
  3. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Calhandro Meneses, F. M. Azevedo Goncalves, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2007, vol. 620, fol. 43, case 1. DIE/2007/224. — Reçu 100 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 9 février 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007038099/4917/75.

(070023133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

**Suridam Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 47.290.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 28 février 2007*

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale annuelle que:

- les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
- M. Paul Mousel, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
- M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- M. Philippe Dupont, né le 8 janvier 1961 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.
- la personne suivante est nommée Commissaire aux comptes
- M. Claude Kremer né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

*Pour SURIDAM HOLDING S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007038598/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02110. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070035380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Oraxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.600,00.**

Siège social: L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 112.196.

—  
*Extrait d'actes de cession de parts sociales*

Il résulte du contrat de cession de parts du 15 juillet 2007 entre Monsieur Frank Giboz, né le 22 avril 1974 à Bron (France), résidant 1, Place Victor Basch, F-69003 Lyon (France), et Monsieur Grégory Fayolle, né le 8 mai 1973 à Lyon (France), résidant 48, rue Molière, F-69006 Lyon (France), que Monsieur Grégory Fayolle acquiert 200 parts sociales d'ORAXYS auprès de Monsieur Frank Giboz.

Il résulte du contrat de cession de parts du 15 juillet 2007 entre Madame Evelyne Fayolle Chon, née le 10 septembre 1945 à Lyon (France), résidant Montée du Château F-69380 Chessy (France), et Monsieur Grégory Fayolle, né le 8 mai 1973 à Lyon (France), résidant 48, rue Molière, F-69006 Lyon (France), que Monsieur Grégory Fayolle acquiert 299 parts sociales d'ORAXYS auprès de Madame Evelyne Fayolle Chon.

Il résulte du contrat de cession de parts du 15 juillet 2007 entre Monsieur Bertrand Manhe, né le 23 novembre 1972 à Tassin la Demi-Lune (France), résidant 52, rue Theodore Eberhard, L-1452 Luxembourg, et Monsieur Grégory Fayolle, né le 8 mai 1973 à Lyon (France), résidant 48, rue Molière, F-69006 Lyon (France), que Monsieur Grégory Fayolle acquiert 299 parts sociales d'ORAXYS auprès de Monsieur Frank Bertrand Manhe.

Les parts sociales de la société sont détenues à l'issue des 3 opérations comme suit:

	Parts
- Monsieur Bertrand Manhe détient 1 (une) part; . . . . .	1
- Monsieur Grégory Fayolle détient 2.783 (deux mille sept cent quatre-vingt trois) parts. . . . .	2.783

Référence de publication: 2007038455/7478/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02872. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Reuters S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.493.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 6 novembre 2006 que:

- Monsieur Jonathan Robson, né le 8 octobre 1958 à Londres, Grande-Bretagne, ayant pour adresse professionnelle E 17th Street 323, NY 10003, New York, Etats-Unis,

- Monsieur Michael Peace, né le 28 octobre 1963 à Nottingham en Grande-Bretagne, ayant pour adresse professionnelle 49, rue Grange-Falquet, 1224 Chêne-Bougeries, Suisse,

- Monsieur Roy Lowrance, né le 30 août 1950 à Bibb County, Géorgie, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à East 10th Street 70, NY 10003, New York, Etats-Unis,

- Monsieur David Lister, né le 23 septembre 1958 à Edinburgh, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle Burkes Road 55, HP9 1PW Beaconsfields-Buckinghamshire, Grande-Bretagne,

- Monsieur Alexander Hungate, né le 27 août 1966 à Whitstable, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle Shouson Hill Road 14, Shouson HU 1, Hong-Kong, Chine,

- Monsieur Hans-Joerg Floeck, né le 12 août 1961, Mülheim-Kärlich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle 7, rue de la Croix d'Or, 204 Genève, Suisse,

ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la Société, sans pouvoir de signature.

Madame Julie Holland a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.



Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038644/1092/31.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Art Lux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.297.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2006*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2012.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038599/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**A.T.P., Advanced Technologies Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 85.081.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Danilo Adamo Giannetti, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Treviso, 31, I-00161 à Rome en Italie;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., en abrégé A.T.P. S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming, R.C. Luxembourg section B numéro 85.081, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., en abrégé A.T.P. S.A., prédésignée, s'élevé actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ADVANCED TECHNOLOGIES PROMOTION S.A., en abrégé A.T.P. S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2007, vol. 453, fol. 12, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038918/242/45.

(070035040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Fondation Possenhau, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, rue Aloyse Sandt.

R.C.S. Luxembourg G 27.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007039142/213/11.

(070035724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Turf Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.966.

*Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of shareholders held on December 18th, 2006*

1. The resignation of Mr. Denis Leroy, investment banker, professionally dwelling at 41, avenue George V, 75008 Paris, France, as Class A Director is accepted.

2. Mrs. Claire Benoist, financial director, professionally dwelling at 41, avenue George V, 75008 Paris, France, is appointed as new Class A Director in his replacement. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 décembre 2006*

1. La démission de Monsieur Denis Leroy, banquier, résidant professionnellement au 41, avenue George V, 75008 Paris, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie A est acceptée.

2. Madame Claire Benoist, directeur financier, résidant professionnellement au 41, avenue George V, 75008 Paris, France, est nommée comme nouvel Administrateur de Catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

For true copy/Certifié sincère et conforme  
TURF DEVELOPPEMENT  
Signature / Signature  
Class A Director / Class B Director

Référence de publication: 2007038591/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Maininvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 47.119.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2007*

- La démission du président du Conseil d'Administration et de l'administrateur-délégué, M. Bob Bernard, est acceptée.

2. La démission de M. André Wilwert, administrateur et administrateur-délégué, est acceptée.

3. La démission de l'administrateur, M. Paul Marx, est acceptée.

4. M. Jean-Marie Schockmel, conseiller fiscal, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

5. M. Jean-Claude Lucius, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé à la fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2012.

6. M. Etienne Pigeon, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé à la fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour MAININVEST HOLDING S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007038547/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Pinder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038997/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02020. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

**Hempel Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.911.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007039003/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01976. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Lovi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.606.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2007:

- que Monsieur Göran Bronner, né le 20 février 1962 à Hässelby, Stockholm, Suède, demeurant à Moravägen 16, S-167 75 Bromma, Suède, est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de Madame Martine Kapp, démissionnaire. Monsieur Göran Bronner terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007038998/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Po Invest 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.799.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46219 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007039133/211/11.

(070035538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

—  
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007039000/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02547. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Lubert Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 69.807.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007039002/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00390. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

*Notaire*

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007039138/231/15.

(070035507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**The Cross Investment Group Holdings SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.117.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H.*

M. Bogers

*Administrateur*

Référence de publication: 2007039005/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02395. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007039129/206/13.

(070035545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé du 29 janvier 2007*

L'associé du FIELD POINT PE III (LUXEMBOURG) (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Victor Khosla, né le 29 juin, 1958 in Delhi, India, ayant son adresse professionnelle au 80 Field Point Road, Greenwich CT 06830 Etats-Unis;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- James Varley, né le 29 juillet 1965 à Minola, Etats-Unis, ayant son adresse au 183, Cedar Shore Drive, Massapequa NY 11758 Etats-Unis;

- Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk, Pays-Bas, ayant son adresse au 8, Rue de Luxembourg L-8140 Bridel Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007038662/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Maison-Er S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.914.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, volume 540, folio 67, case 5:

1.- Que l'Assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée MAISON-ER S.à r.l. en liquidation a cessé d'exister.

2.- Que l'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007038545/231/21.

(070035310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

**Foncière de l'Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.558.

—  
L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONCIERE DE L'EUROPE S.A. ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 658 du 28 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.558.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Aurore Pinson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par création de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

2.- Renonciation par un des actionnaires actuels à son droit préférentiel de souscription.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) en vue de porter le capital de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que un des actionnaires actuels a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles, la société anonyme CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.700.

Est ensuite intervenue aux présentes:

Monsieur Patrick Rochas, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CENTRE D'AMENAGEMENT D'ENTREPRISES S.A. préqualifiée, lequel souscripteur a déclaré souscrire à vingt et un mille neuf cents (21.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, soit la somme de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) et les libérer à hauteur d'un quart (25%) soit le montant de cinquante-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 54.750,-) par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que la somme totale de cinquante-quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 54.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont évalués approximativement à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, L. Rockens, A. Pinson, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2007. Relation: EAC/2007/1013. — Reçu 2.190 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007038972/272/74.

(070035324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

---

**Sun Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007039120/242/12.

(070035491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Blade Takeover Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007039116/272/12.

(070035472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007039097/239/12.

(070035685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---

**Capital at Work Int'l S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 54.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007039090/242/12.

(070035597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

---